

Questions orales

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, un des objectifs d'un accord de libre-échange est de réduire les obstacles douaniers entre les deux pays et d'abaisser les majorations discriminatoires de prix ainsi que d'autres obstacles au commerce.

M. Caccia: Que dire des emplois?

Mlle Carney: Si le député prétend que les viticulteurs canadiens ne pourront jamais soutenir la concurrence des viticulteurs californiens, il aura lui-même prêté et provoqué cette situation catastrophique.

Nous estimons que l'industrie vinicole au Canada et l'industrie canadienne en général seront en mesure de soutenir la concurrence américaine.

LA SUPPRESSION DES TARIFS SAISONNIERS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. On peut affirmer à coup sûr que tout ce que l'industrie vinicole reçoit du gouvernement conservateur, ce sont les raisins de la colère.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Foster: Le gouvernement a complètement abandonné cette industrie.

Je désire demander au nom de ces mêmes producteurs de fruits et de légumes pourquoi on a renoncé aux tarifs saisonniers au cours des négociations?

Les États-Unis ont conservé leurs droits antidumping et leurs droits compensateurs. Pourquoi a-t-on renoncé aux tarifs saisonniers, menaçant ainsi des milliers d'emplois au Canada?

M. Axworthy: «Ils sont trop verts ces raisins» nous dira la ministre.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): J'ai entendu le commentaire de l'opposition mais c'est elle qui prend le rôle du renard de la fable avec ses questions.

Je me permets de souligner que la majoration des prix pratiquée par l'industrie vinicole crée une discrimination. Ces prix sont majorés de 65 à 69 p. 100. On juge qu'il s'agit là d'une barrière commerciale. Le GATT a été saisi de plaintes à ce sujet. L'industrie est actuellement confrontée à 301 poursuites commerciales venant des États-Unis.

Quant aux producteurs de légumes, nous avons réussi à négocier une disposition de protection de 20 ans. Nous avons consulté la direction du Conseil canadien de l'horticulture qui s'est dite très satisfaite de ce que nous avons obtenu.

LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE POUR LES CONSOMMATEURS

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations.

Ces derniers jours, les Britanno-Colombiens ont été transportés de joie par la conclusion du nouvel accord de libre-échange et les possibilités qu'il ouvre aux secteurs primaire et secondaire.

Qu'en est-il des consommateurs? Le ministre peut-il assurer à la Chambre que cet accord de libre-échange sera avantageux pour les Canadiens ordinaires qui vont acheter des vêtements, des appareils électriques et des meubles?

Peut-il nous dire qu'un accord de libre-échange qui est avantageux pour le Canada l'est aussi pour le portefeuille des Canadiens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Enfin, monsieur le Président, une question qui intéresse les Canadiens ordinaires.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le consommateur est le grand bénéficiaire de cet accord de commerce.

Selon le Conseil économique, l'Indice des prix à la consommation va témoigner d'économies de 5,7 à 7,5 p. 100. Cela signifie que tous les consommateurs canadiens, soit tous les Canadiens, se verront désormais offrir des produits plus variés, de meilleure qualité et à meilleur prix.

Si les néo-démocrates n'aiment pas cela, qu'ils aillent dire aux consommateurs canadiens qu'ils ne veulent pas qu'on leur offre à meilleur prix des produits plus variés et de meilleure qualité.

M. Rodriguez: Où vont-ils prendre l'argent pour les acheter?

L'INCIDENCE DE L'ACCORD SUR LE SECTEUR HORTICOLE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur, qui vient de dire au député d'Algoma que le gouvernement a su défendre les intérêts des producteurs de fruits et de légumes en prévoyant une disposition qui les protège pendant jusqu'à vingt ans.

La ministre du Commerce extérieur ne sait-elle pas que cet article de l'accord exige que les producteurs ne comptent pas sur cette disposition si la superficie cultivée en fruits et en légumes augmente?

Pourquoi le gouvernement a-t-il essayé de bloquer la production au Canada à son niveau actuel? Pourquoi n'a-t-il aucune confiance dans les capacités de production des agriculteurs canadiens?

• (1500)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que le député devrait attendre que nous ayons l'accord de libre-échange au complet entre les mains avec les détails dont il parle.

Nous avons négocié une protection spéciale pour le secteur horticole de notre agriculture. En même temps, nous avons réussi à assurer un meilleur accès aux producteurs de viande de porc et de bœuf. Nous avons négocié des exemptions aux lois sur l'importation de la viande. Nous avons réussi à tenir notre promesse de maintenir notre système de gestion axé sur l'offre au Canada.